

Évaluation de la qualité des ESSMS : guide d'appui pour l'objectif 3.7 sur le risque infectieux

Ce guide liste des outils vous permettant de répondre aux critères concernant le risque infectieux présents dans le manuel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la HAS de février 2022 :
OBJECTIF 3.7 – L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.

Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre – Critère standard – Tous les ESSMS

Éléments d'évaluation du référentiel HAS	Outils proposés
<p>Entretien avec l'ESSMS</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux. • L'ESSMS communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. • L'ESSMS évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. • L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Inclure dans le projet d'établissement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Une convention avec un organisme ayant une expertise en hygiène, - L'identification au minima d'un référent en hygiène avec une fiche de missions (missions, temps dédié, formations à suivre/suivies (dans l'idéal au moins un personnel soignant)), - La mise à jour du Document d'Analyse du Risque Infectieux (DARI)/ Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux (DAMRI) 1 fois par an avec le suivi d'un plan d'action, - Un plan de formation des professionnels comprenant la prévention et la gestion du risque infectieux, - La mise à jour des protocoles de soins en incluant les bonnes pratiques d'hygiène, - Le suivi des indicateurs (consommation de produits hydro-alcoolique, % de vaccination des résidents et professionnels, carnet sanitaire), - Une communication auprès des résidents, personnes accompagnées et leurs familles sur le risque infectieux en lien avec le conseil de vie sociale.
<p>Consultation documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout document décrivant la stratégie de l'ESSMS en matière de prévention et de maîtrise du risque infectieux. Exemples : projet d'établissement/de service, description de l'organisation, des rôles et responsabilités. • Tout élément de communication sur les règles d'hygiène et de prévention (procédures/protocoles, conduites à tenir, plaquettes, affichage) dans chaque domaine concerné (hygiène des locaux, hygiène des mains, décontamination, linge, DASRI...) • Système d'évaluation des pratiques, résultats et actions d'amélioration. • Dates des dernières révisions de la politique de prévention et de maîtrise du risque infectieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Tracer la stratégie :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Noter dans le projet d'établissement les éléments précédents, - Créer une fiche type de mission du référent en hygiène (modèle). • <u>Communiquer et diffuser les règles d'hygiènes :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Trames de protocoles préfaites (modèles), - Outils de communication (affiches/plaquettes) pour chacun des domaines concernés (site REPIAS). • <u>Avoir un système d'amélioration continue :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter le DARI ou DAMRI (appui possible du réseau territorial en hygiène) et l'associer à un plan d'actions qui doit être suivi, - Suivre des indicateurs (Consommation de produit hydro alcoolique, vaccination...) • <u>Actualiser la stratégie :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour annuellement le DARI /DAMRI (appui possible du Réseau territorial en hygiène(RTH) (liste des RTH des Pays de la Loire)).

Critère 3.7.2 : Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux – Critère standard – Tous les ESSMS

Éléments d'évaluation du référentiel	Outils proposés
<p>Entretien avec les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Les professionnels savent identifier les situations nécessitant une gestion spécifique du risque infectieux. Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Savoir identifier les PC, les épidémies :</u> <ul style="list-style-type: none"> Formation/sensibilisation (cf. ci-dessous critère 3.7.3). <u>Savoir quoi faire quand la situation est identifiée :</u> <ul style="list-style-type: none"> EPIDEHPAD : check list de gestion des épidémies en ESSMS, Kit pour la mise en œuvre des précautions standard et complémentaires.
<p>Consultation documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout élément mis à disposition des professionnels pour déclarer, analyser le risque infectieux. Exemples : plan bleu, DARI, fiche de signalement, d'alerte. 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Savoir alerter et qui contacter :</u> <ul style="list-style-type: none"> Flyer de synthèse du signalement, Fiche de contact CPIAS / RTH.
<p>Observation</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout observation permettant de confirmer le respect des règles d'hygiène, de prévention et de gestion du risque infectieux, quelle que soit l'activité concernée. Exemples : hygiène des mains, locaux, DASRI, linge, alimentation. 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Respecter les circuits propre et sale (alimentaire, linge, déchets) :</u> <ul style="list-style-type: none"> Audit, Évaluation des pratiques professionnelles. <u>Mettre à disposition du matériel :</u> <ul style="list-style-type: none"> Distributeur SHA, conteneur DASRI et produits permettant le respect des bonnes pratiques. <u>Évaluer des pratiques et moyens :</u> <ul style="list-style-type: none"> Audit des circuits, des pratiques, Hygiène des mains : auto évaluation PREMMs, PULP friction, Gestion des excréta : boite à outils RéPias Péril fécal, Prévention des infections respiratoires aiguës : CHECK'IRA, Intervention des réseaux territoriaux en hygiène

CRITÈRE 3.7.3 : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux – Critère standard – Tous les ESSMS

Éléments d'évaluation du référentiel	Outils proposés
<p>Entretien avec les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux. 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Former les professionnels :</u> <ul style="list-style-type: none"> Formation par des organismes experts (RTH, CPIAS, autres...), Formation en e-learning (i-control), Sensibilisation sur le risque infectieux par le médecin coordinateur, l'IDEC, les référents en hygiène ou l'organisme expert en hygiène, Participation à des journées sur le risque infectieux.
<p>Consultation documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout support permettant d'apporter la preuve de la réalisation des sensibilisations/formations des professionnels à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux. Exemples : plan de formation, actions de sensibilisation, feuilles d'émargement, ressources pédagogiques, modalités d'accès ou supports spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Garder la preuve des formations :</u> <ul style="list-style-type: none"> Documents de planification des actions et des formations, Faire des feuilles d'émargement lors des formations sur site, récupérer les attestations de présence, Créer un document qui regroupe les informations sur les formations possibles, liens vers les e-learning, ... Planning des formations des RTH, du CPIAS ou de l'organisme expert. Avoir un dossier accessible qui regroupe notamment les supports de formations et les ressources pédagogiques.